



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 17 OCTOBRE 2023

Présent-e-s :

Mme Alexandra SAAS, Présidente

Mme Nathalie RUEGGER, Vice-présidente

Mme Evelyne CHENAUX-BOURQUIN, Secrétaire

M. Marco SOLARI, Vice-secrétaire

M. Philippe ROCHETIN, Membre du Bureau

M. Sylvain DUPRAZ, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Barbara SOULIER et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Roberto DI GIORGIO, Cédric EPENYOY, Michel FAVRE, Vincent GILLET, François HAAS, Nicolas LENOIR, Christophe REVERSY, Maxime ROHMER, Denis THORIMBERT, Pierre TORRI, Laurent ULRICH et Barthélémy VON HALLER, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Excusée :

Mme Anita DE MITRI

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patricia MERAD, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Danielle ECHEVARRIA, in absentia

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

3. Communications du Conseil administratif

4. Rapports des commissions

a) Sociale et enfance du 28 septembre

b) Aménagement et nouveaux quartiers du 2 octobre

- c) Sports du 5 octobre
- d) Environnement et infrastructures du 9 octobre
- e) Finances du 11 octobre
- f) Culture du 16 octobre

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) D 120-2023 R : Crédit complémentaire de 590 000 F pour les travaux de démolition/reconstruction de la Distillerie de Saconnex-d'Arve à Plan-les-Ouates.
- b) D 121-2023 R : Modification du règlement du cimetière de Plan-les-Ouates.
- c) D 125-2023 R : Crédit d'engagement de 7 580 000 F en vue de l'acquisition d'une quote-part maximale correspondant aux deux tiers (2/3) des parcelles Nos 10'014, 10'120, 10'564 et 11'171, sises dans le périmètre du PDQ N° 29'897 des Cherpines, en zone de développement 3, à Plan-les-Ouates et à Confignon.
- d) D 128-2023 P : Autoriser le Conseil administratif à constituer six cédules hypothécaires de registre grevant la nouvelle parcelle N° 7486 de Plan-les-Ouates issue du TM 37/2020 de 10 450 000 F (2x), 3 000 000 F (2x) et 1 550 000 F (2x) respectivement de 1er, de 2ème et de 3ème rangs et ouverture d'un crédit de 45 000 F pour cette opération.

B. Proposition

- a) Pr 05-2023 : Désignation des Président-e-s et des Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2024

6. Propositions du Conseil municipal

A. Motions

- a) M 35-2023 R : Pour la création d'îlots de fraîcheur sur la commune de Plan-les-Ouates
- b) M 37-2023 P : Pour la suppression de la taxe communale sur les chiens
- c) M 38-2023 P : Pour le soutien à la création de structures d'accueil petite enfance publiques en nature et à l'éducation à l'environnement sur Plan-les-Ouates

B. Postulat

- a) Po 02-2023 P : Mesures à prendre contre la pratique du harcèlement de toutes natures, notamment dans le cadre des écoles de la Commune de Plan-les-Ouates

7. Questions

8. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

Mme Alexandra Saas, Présidente du Conseil municipal, ouvre la séance à 20h02. Elle salue la présence de Mme Monbaron, Maire, ainsi que celles de M. Rodriguez, Conseiller administratif,

des Conseillers municipaux, des représentants du Secrétariat général et du public. Elle excuse l'absence de Mme de Mitri et annonce que M. Magnin rejoindra la séance plus tard.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

Ce procès-verbal ne suscite aucune autre remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023 est approuvé par 23 oui, soit à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Délai référendaire

La Présidente précise que le délai référendaire des délibérations qui seront votées ce soir débutera le 26 octobre et s'achèvera le 4 décembre 2023.

2.2 Lecture des rapports

La Présidente annonce que le Bureau propose de ne plus lire les rapports des commissions en séance du Conseil municipal. Ceux-ci seront toujours accessibles au public, car ils sont annexés aux procès-verbaux des séances de Conseil municipal, disponibles sur le site de la Commune.

M. Solari estime que la lecture des rapports est quand même intéressante lorsqu'un rapport de minorité émane d'une commission. Les arguments divergeants permettent une meilleure compréhension des sujets.

Le Conseil municipal accepte cette proposition. Seuls les rapports où il y a eu un rapport de minorité seront dorénavant lus en séance.

2.3 Courrier de M. Gardiol

La Présidente informe qu'elle a reçu un courrier de M. Raphaël Gardiol, responsable de la sécurité aux Sciers.

2.4 Projet de planning

La Présidente informe encore avoir reçu le projet de planning des commissions et des séances du Bureau et du Conseil municipal pour le 1^{er} semestre 2024. Elle en a disposé des copies sur les places de chacun. Elle demande s'il y a des demandes de modification.

M. Epenoy constate que chaque année, une commission Sociale et enfance est prévue pendant la semaine de Pâques. Il demande si les commissaires concernés acceptent cette planification.

La Présidente soumet le projet de planning au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le projet de planning des commissions du 1^{er} semestre 2024 par 22 oui et 1 abstention.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leurs dicastères respectifs.

3.1 Cours pédestre Run'Aire

Mme Monbaron rappelle que la deuxième édition de cette course pédestre bucolique entre Lancy et Plan-les-Ouates aura lieu le 29 octobre 2023.

Dans le cadre de leurs missions de promotion du sport, la Ville de Lancy et la Commune de Plan-les-Ouates ont eu la volonté partagée de créer une manifestation sportive pour toutes et tous, en collaboration avec l'Association RunninGeneva.

Au départ du stade des Fraisiers à Lancy, les différents parcours de course et de marche se termineront au stade des Cherpines à Plan-les-Ouates. Quatre parcours de course de 1, 2, 5 et 10 km et deux parcours de marche de 5 et 10 km ont été définis pour adultes et enfants. Les départs auront lieu entre 10h et 11h30.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au mercredi 25 octobre 2023 à midi.

3.2 Sunday Training

Mme Monbaron annonce une nouvelle édition du Sunday Training dimanche 12 novembre 2023 à la salle Omnisports de l'EC Aimée-Stittelmann. Elle est organisée conjointement par les Communes de Lancy et de Plan-les-Ouates. Il s'agit de 3 entraînements gratuits, avec la possibilité de participer à l'un ou l'autre ou à tous : 9h : yoga, 10h : renforcement cuisses, abdos, fessiers, 11h : zumba. Les inscriptions sont obligatoires par le biais du site internet du Urban Training, sur lequel on trouvera toutes les informations utiles.

3.3 Camps sportifs

Mme Monbaron annonce que le Club Polysport Plan-les-Ouates propose un camp polysportif du 23 au 27 octobre au centre sportif des Cherpines. Il inclut, entre autres, des activités de frisbee, tchoukball, badminton, football, rugby, danse, foot-tennis, parcours, disc-golf, jeux de balles collectifs, ainsi que 3 pistes de coordination sous forme de jeu, école de course et coordination cognitive.

L'association Goalies Academy propose des solutions d'entraînements spécifiques pour les gardiens de but de football de 8 à 20 ans. Le prochain camp aura lieu du 23 au 25 octobre au centre sportif des Cherpines.

Le Tennis Club de Plan-les-Ouates organise également différents stages de tennis durant l'année, dont un du 23 au 27 octobre au centre sportif des Cherpines.

Le Lancy Plan-les-Ouates Basket organise plusieurs camps de basketball : camps d'automne : du 23 au 27 octobre 2023 (ouvert aux non-membres de l'association sportive), camp de jour mini-basket : pour les enfants des équipes U8 à U12, du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h00.

Le mouvement jeunesse organise un camp en soirée auquel il est possible de s'inscrire pour la semaine (du lundi au vendredi) ou pour certains soirs uniquement, de 16h00 à 20h00.

3.4 Honneurs sportifs

Mme Monbaron rappelle que chaque année, la Commune de Plan-les-Ouates décerne des honneurs aux sportifs, équipes, bénévoles et entraîneurs qui se sont distingués durant l'année écoulée, par leurs résultats ou leur engagement.

Les candidats sont sélectionnés sur la base d'un dossier qui doit être constitué par le club. Les sportifs individuels ne faisant pas partie d'un club peuvent adresser leur dossier directement.

Les propositions peuvent être adressées au service des Sports jusqu'au 13 novembre 2023.

La cérémonie des Honneurs sportifs se tiendra le jeudi 15 février 2024. Pour la 1^{ère} fois, celle-ci sera ouverte au public sur inscription. Les modalités seront communiquées en temps utiles.

3.5 Incivilités

Mme Monbaron signale 6 cas de déchets, 1 dommage à la propriété (pots de fleurs renversés devant la vieille école), 6 tags, soit 13 incivilités au total. Un feu de voiture a été constaté au chemin des Voirets, qui s'est propagé à la haie du particulier voisin de la place de stationnement. Une enquête de la police cantonale est en cours.

3.6 Contrat local de sécurité (CLS)

Mme Monbaron annonce qu'un contrôle radar a été effectué à la route de Base 24. 989 ont été contrôlés, 2 dépassements de vitesse ont été constatés et plusieurs contraventions pour des infractions à la loi sur la circulation routière ont été infligées.

3.7 Interpellations

Mme Monbaron signale les interpellations suivantes :

- 28.09 : un usager qui circulait sans permis de conduire et sans assurance RC
- 22.09 : un conducteur qui présentait un taux d'alcoolémie de 2 o/oo.
- 13.09 : un conducteur qui circulait sans assurance RC
- 11.09 : un voleur de scooter, interpellé au guidon d'un scooter volé.

Elle relève le très bon travail d'initiative des agents lors de toutes ces affaires. Ces procédures judiciaires ont nécessité un grand nombre d'heures dans la rédaction des divers rapports.

3.8 Vélodrome

Mme Monbaron informe que le secteur du Vélodrome a fait l'objet de diverses interventions tant de la police municipale que cantonale à la suite de divers incidents dans le quartier impliquant des jeunes (bruit, incivilités, circulation).

3.9 Cambriolages

Mme Monbaron signale 5 cambriolages en septembre, dont 2 villas, 2 caves et 1 appartement. Le total à ce jour pour 2023 est de 33 cambriolages, contre 39 l'année dernière à la même époque.

3.10 Les Sciers

Mme Monbaron informe que le 21 septembre dernier, le quartier des Sciers a eu le plaisir d'accueillir l'Association des Promoteurs-Constructeurs Genevois dans le cadre de leur assemblée annuelle. Une visite du quartier ainsi que des immeubles emblématiques du périmètre a permis de montrer aux promoteurs les qualités du quartier et de leur rappeler que le travail en partenariat est la clef de la réussite d'un nouveau quartier. Ces derniers se sont montrés très intéressés par la démarche novatrice de la Commune en matière de partenariat public/privé et par les choix constructifs des différents immeubles communaux au regard des plans financiers de la zone de développement.

Par ailleurs, s'est déroulée ce matin une visite organisée par le Canton dans le cadre des « rendez-vous de l'urbanisme ». Des professionnels et des particuliers curieux ont pu visiter les aménagements extérieurs et quelques immeubles réalisés par la Commune (immeubles en pierre

et en bois). Le thème de ces rendez-vous de l'urbanisme, auxquels vous pouvez d'ailleurs toujours participer lors de la dernière journée demain, est la « ressource » et quel meilleur exemple pour cela que les immeubles en pierre masse des Sciers ? La Commune était donc présente pour expliquer cette démarche novatrice, les défis auxquels elle a répondu durant cette construction, etc...

Le quartier des Sciers, fait donc l'objet de beaucoup d'intérêts à la fois d'acteurs professionnels, mais aussi des privés et démontre encore une fois que la Commune de Plan-les-Ouates est volontaire, innove et prend sa part dans le développement du Canton. Il s'agira de poursuivre cette démarche et nous améliorer encore pour le nouveau quartier des Cherpines, prochaine étape du développement de la Commune.

M. Magnin rejoint la séance à 20h15

3.11 Inaugurations

M. Rodriguez informe que l'inauguration officielle de la Distillerie aura lieu le 18 novembre 2023 à 10h.

L'inauguration du tram jusqu'à la ZIPLO aura lieu le 9 décembre prochain à partir de 10h. De plus amples informations suivront.

3.12 Pépinière

M. Rodriguez annonce que les travaux de la pépinière ont commencé, aux Cherpines. Les plantations seront faites entre novembre et décembre, en fonction de la météo.

3.13 Les Sciers

M. Rodriguez annonce que la route d'accès au quartier des Sciers sera ouverte mi-novembre.

Il informe en outre que le concours pour la passerelle de mobilité douce s'est bien déroulé. Le jury a présélectionné 7 bureaux qui prendront part au 2^{ème} tour.

3.14 Extinction de l'éclairage public

M. Rodriguez rappelle que l'éclairage public est éteint à certaines heures depuis le mois d'avril, en attendant le plan lumière, qui tarde un peu. Certains chemins sont maintenant à nouveau éclairés, pour éviter le sentiment d'insécurité des habitants.

3.15 Différents événements

M. Magnin informe qu'un nettoyage citoyen inclusif intercommunal a eu lieu le 20 septembre. 250 personnes de 4 communes ont ainsi procédé au nettoyage des bords de l'Aire.

La 5^{ème} édition du festival Ignifuge a eu lieu le 23 septembre. Il permet aux groupes de musiques qui répètent dans nos locaux de se produire sur scène. Ce fut un beau succès.

3.16 Vélodrome

M. Magnin rappelle qu'un dispositif spécial a été mis en place au Vélodrome pendant 3 semaines dès la rentrée, en collaboration avec la police municipale et les TSHM, à la suite de quelques problématiques estivales, pour s'assurer que tout se passe bien. Il existe quelques tensions entre les jeunes de Lancy et ceux de Plan-les-Ouates et les acteurs sociaux travailleront sur ce point.

3.17 Assemblée de quartier de Champ-Ravy

M. Magnin informe que l'assemblée de quartier de Champ-Ravy s'est déroulée le 25 septembre, avec de nombreuses présences.

3.18 Anniversaires

M. Magnin informe que les 30 ans du Locados ont été fêtés le 29 septembre et les 80 ans de la colonie Arc-en-Ciel le 29 septembre également.

3.19 Evénements à venir

M. Magnin annonce

- 7 novembre : séance d'information pour les associations sur la thématique des 5%, les Conseillers municipaux sont les bienvenus
- 22 novembre : forum des aînés. Ce projet est porté par le service de l'Action sociale. De nombreux partenaires y prendront part.

3.20 Plein-les-Genres

M. Magnin rappelle que le festival Plein-les-Genres a eu lieu dans le cadre de la convention tripartite FASE - JAPLO - Commune de Plan-les-Ouates. L'un des spectacles a défrayé la chronique, ce qui a permis à certaines personnes de s'exprimer. La NZZ a fait une interview, diffusée par Blick-TV. Finalement, le groupuscule bâlois a permis de faire le buzz. Nous avons cependant reçu un certain nombre de mails, dont quelques-uns étaient particulièrement injurieux et menaçants. Le service de l'Action sociale a porté plainte. Il convient en effet de pouvoir discuter sereinement, sans menace ni crainte d'aucune espèce.

3.21 Projet migrants

M. Magnin annonce que le Conseil administratif a eu une séance le 11 octobre avec le Secrétariat d'Etat de la migration (SEM). Le projet d'accueil de migrants en attente de décision dans l'abri PC avance. Une nouvelle séance est prévue pendant les vacances scolaires. Le SEM souhaite que l'abri PC soit disponible le plus vite possible, mais l'arrivée des personnes est très aléatoire et se fera selon les besoins. Le SEM dispose en effet d'autres lieux d'accueil plus confortables.

3.22 Echanges avec les associations

M. Magnin informe que les associations rattachées au service de l'Action sociale ont été reçues ce soir. 25 personnes étaient présentes, représentant 17 associations. Il s'agit principalement d'échanger des informations.

3.23 Evénements culturels

M. Magnin rappelle quelques événements :

- Les portes ouvertes de La julienne ont très bien fonctionné, avec 730 visiteurs. 47 partenaires sur 80 étaient présents.
- Le Petit festival aura lieu les 18 et 19 novembre. La billetterie ouvre le 1^{er} novembre. Ce spectacle bisannuel pour enfants est très vite complet.
- La lecture de M. Gardiol à l'arcade Pierrablanca a été un succès avec 26 enfants.
- La visite guidée d'Arare a réuni 22 personnes, ce qui est très satisfaisant.

3.24 Formation discipline positive

M. Magnin informe que l'ensemble des collaborateurs du service de la Petite enfance ont suivi une formation continue de discipline positive.

3.25 Parent'aise

M. Magnin annonce que la Parent'aise, accueil pour l'aide à la parentalité, fonctionne au-delà de nos espérances. Le service de la Petite enfance délègue de temps en temps des apprentis de 3^{ème} année.

3.26 Evénements économiques

M. Magnin informe que les événements suivants ont eu lieu :

- Journée des entreprises : environ 140 personnes ont assisté aux conférences. Les visites et les petits-déjeuners ont également remporté du succès. Il remercie les personnes présentes de soutenir de qui est organisé au niveau de la Commune.
- Réunion annuelle de la FTI : elle a rassemblé environ 500 personnes dans un parc. C'était l'occasion de partager des informations sur le tissu économique de la commune.
- Autour du Temps : magnifique succès avec 2000 visiteurs, contre 1000 l'année dernière. L'événement a été particulièrement médiatisé.

3.27 Ressources humaines

M. Magnin annonce que la Journée Futur en tous genres aura lieu le 9 novembre. 5 enfants de collaborateurs viendront suivre le travail de l'un de leurs parents.

Mme Dufournet a été engagée de manière temporaire en tant que responsable du service des Ressources humaines.

3.28 Arrêt du terminus provisoire du tram

M. Magnin informe qu'un projet est cours en collaboration avec Vacheron Constantin, pour agrémenter l'arrêt de tram du terminus provisoire.

3.29 Ligne budgétaire du BIM

M. Magnin revient sur la question posée à la commission Culture de hier. Le montant au budget pour le BIM ne concerne pas le service Culturel mais le bâtiment de La julienne. M. Rodriguez apportera des précisions dans la commission thématique.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

(Ndlr : Ces rapports sont lus en séance uniquement sur demande expresse d'un ou de plusieurs commissaires. Ils sont joints au présent procès-verbal - annexes a à f)

- a) **Sociale et enfance du 28 septembre**
- b) **Aménagement et nouveaux quartiers du 2 octobre**
- c) **Sports du 5 octobre**
- d) **Environnement et infrastructures du 9 octobre**
- e) **Finances du 11 octobre**
- f) **Culture du 16 octobre**

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

a) **D 120-2023 R : Crédit complémentaire de 590 000 F pour les travaux de démolition/reconstruction de la Distillerie de Saconnex-d'Arve à Plan-les-Ouates.**

La Présidente rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 120-2023 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 26 septembre 2023. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui, dans sa séance du 9 octobre 2023, a préavisé favorablement à l'unanimité, ainsi qu'en commission Finances, qui a également émis un préavis favorable par 7 oui et 2 abstentions dans sa séance du 11 octobre 2023.

M. Torri fait lecture d'un discours : *« Plan-les-Ouates sauve sa distillerie en la rachetant » titrait la Julie en 2014... Comme quoi, en politique, patience et persévérance sont deux maîtres mots... et c'est à juste titre que notre grand argentier parle d'une véritable saga... Je ne sortirai pas ce soir ma plus belle plume, je ne vous saoulerai pas de pressoir, d'entonnoir, ni d'antiques grimoires, juste quelques rimes qui traînent au fond de mes tiroirs, un peu enfouis en ma mémoire, pour rompre une dernière lance en faveur des produits de nos terroirs et pour terminer ces histoires par un très modeste V de victoire ;puisque comme l'avaient prévu certains sages parmi nous... ce très cher bâtiment aura occupé de nombreuses discussions, délibérations et divergences d'opinions... donc en point d'orgue, ce haut lieu de lie, pardon de vie, aura distillé de nombreux déboires.... A notre santé !*

M. Dupraz remarque que le total des délibérations, y compris les crédits complémentaires, se monte quasiment à CHF 4 mios. Il soutiendra cette délibération par principe, malgré sa désapprobation, pour terminer ce chantier.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 120-2023 R par 20 oui et 3 abstentions.

b) **D 121-2023 R : Modification du règlement du cimetière de Plan-les-Ouates.**

La Présidente rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 121-2023 R a déjà été votée lors du Conseil municipal du 26 septembre 2023. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui, par manque de temps, a reporté la discussion à sa prochaine séance. La délibération est donc ajournée et reportée au Conseil municipal du 14 novembre prochain.

La délibération D 121-2023 R est reportée au Conseil municipal du 14 novembre 2023.

c) **D 125-2023 R : Crédit d'engagement de 7 580 000 F en vue de l'acquisition d'une quote-part maximale correspondant aux deux tiers (2/3) des parcelles Nos 10'014, 10'120, 10'564 et 11'171, sises dans le périmètre du PDQ N° 29'897 des Cherpines, en zone de développement 3, à Plan-les-Ouates et à Confignon.**

La Présidente rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 125-2023 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 26 septembre 2023. Cette délibération a été renvoyée en commission Aménagement et nouveaux quartiers qui, dans sa séance du 2

octobre 2023, a préavisé favorablement à l'unanimité, ainsi qu'en commission Finances, qui a également émis un préavis favorable à l'unanimité dans sa séance du 11 octobre 2023.

En l'absence d'interventions, la **Présidente** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 125-2023 R par 24 voix, soit à l'unanimité.

- d) **D 128-2023 P : Autoriser le Conseil administratif à constituer six cédules hypothécaires de registre grevant la nouvelle parcelle N° 7486 de Plan-les-Ouates issue du TM 37/2020 de 10 450 000 F (2x), 3 000 000 F (2x) et 1 550 000 F (2x) respectivement de 1er, de 2ème et de 3ème rangs et ouverture d'un crédit de 45 000 F pour cette opération.**

La **Présidente** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 128-2023 P (annexe 3), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme **Monbaron** propose un renvoi de cette délibération en commission Aménagement et nouveaux quartiers.

La **Présidente** informe que le Bureau préconise un renvoi en séance de la commission Finances de cette délibération.

En l'absence d'autres interventions, la **Présidente** soumet le renvoi en commission Finances de cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commission Finances du projet de délibération D 128-2023 P par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

B. Proposition

- a) **Pr 05-2023 : Désignation des Président-e-s et des Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2023**

La **Présidente** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à cette proposition Pr 05-2023 (annexe 4), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

La **Présidente** informe que le Bureau préconise un vote sur le siège de cette proposition.

Le Conseil municipal accepte la proposition Pr 05-2023 par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

La **Présidente** demande aux Conseillers municipaux désignés et présents de bien vouloir passer auprès de Mme Merad à la fin de la séance pour signer le document pour la Chancellerie.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motions

- a) **M 35-2023 R : Pour la création d'îlots de fraîcheur sur la commune de Plan-les-Ouates**

La Présidente rappelle que le Conseil municipal a voté l'entrée en matière de la motion M 35-2023 le 26 septembre 2023. Elle a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures, qui par manque de temps, a reporté la discussion à sa prochaine séance. Cette motions est donc ajournée et reportée au prochain Conseil municipal du 14 novembre 2023.

La motion M 35-2023 R est reportée au Conseil municipal du 14 novembre 2023.

b) M 37-2023 P : Pour la suppression de la taxe communale sur les chiens

M. Ulrich, motionnaire, procède à la lecture de la motion.

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à cette motion M 37-2023 (annexe 5), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Ulrich procède à la lecture de l'exposé des motifs.

M. Reversy remarque qu'en effet, la Commune ne propose pas de parcs à chiens, mais elle pourrait proposer d'autres services, comme par exemple une subvention pour les cours d'éducation canine. La SPA recommande vivement de suivre régulièrement des cours pour continuer à entraîner les chiens. Comme les cours ne sont plus obligatoires au niveau cantonal, cela pourrait être une bonne solution pour les propriétaires de chiens.

M. Rodriguez remarque que la question de la suppression de cette taxe revient de manière récurrente, à la période du budget. Il n'approuve pas la formulation de l'exposé des motifs, qui laisse à penser que la taxe vise délibérément les personnes modestes. Or, il s'agit d'une taxe générale. Sur les CHF 100.-, 50.- reviennent au Canton. Il est d'accord avec les motionnaires pour ce qui concerne les chats. Il ajoute que les communes qui ne prélèvent pas de taxe sont essentiellement rurales.

M. Thorimbert propose le renvoi de cette motion en commission Finances.

M. Rochetin remarque que l'argumentation est un peu « cliché » ; elle laisse penser que les propriétaires de chiens sont des parents pauvres. Il propose un renvoi en commissions Environnement et infrastructures.

La Présidente soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de la motion en commission Finances, qui est accepté par 7 oui, 7 non et 9 abstentions et la voix décisive de la Présidente.

Ndlr : en cas d'égalité des voix, la Présidente tranche.

La Présidente soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de la motion en commission Environnement et infrastructures, qui est accepté par 14 oui, 5 non et 2 abstentions.

La motion M 37-2023 R est renvoyée en commissions Environnement et infrastructures et Finances.

c) M 38-2023 P : Pour le soutien à la création de structures d'accueil petite enfance publiques en nature et à l'éducation à l'environnement sur Plan-les-Ouates

M. Haas procède la lecture de la motion.

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à cette motion M 38-2023 (annexe 6), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Haas procède à la lecture de l'exposé des motifs.

M. Di Giorgio demande si ces structures sont privées ou communales.

M. Haas répond que les nouvelles structures seraient financées à hauteur de 2/3 par la Commune et 1/3 par les parents.

Mme Soulier se dit surprise que cette motion ait été déposée par le groupe des Verts. En commission Sociale, il avait été question de la travailler tous ensemble. Elle la soutient quand même.

M. Haas répond qu'il avait annoncé qu'il déposerait ce texte. L'exposé des motifs précise que le projet devrait être renvoyé en commission Sociale et enfance pour discussion.

M. Magnin était partagé à la réception de cette motion entre deux sentiments : il se demandait s'il fallait comprendre cette motion comme un acte politique d'un parti, qui demande le soutien de la Commune pour un projet de diversification et de mixité des structures d'accueil pour la petite enfance, ou comme un coup de « boost » d'un parti pour une volonté politique dans ce même sens, exprimée depuis plusieurs années par le Conseil administratif. Il ne sait pas quelle est l'intention du groupe signataire, mais il préfère la comprendre comme un soutien à la création de structures avec la volonté que tout le monde puisse participer, et il espère qu'il s'agit bien d'un soutien à la politique qu'il souhaite, avec le Conseil administratif, développer pour la petite enfance. Les projets d'éco crèche n'ont pas démarré parce que nous avons déjà 3 crèches en travail ; ils sont seulement retardés. Il n'est pas si simple de trouver un lieu à Plan-les-Ouates, mais nous avons déjà prospecté. Le Département en charge des forêts demande que l'endroit soit régulièrement changé pour préserver les arbres. Si la motion vise à soutenir la politique du Conseil administratif pour la petite enfance, il en discute volontiers en commission. Si au contraire la motion vise un acte politique, le Conseil administratif serait déçu.

Mme Willimann rejoint les propos de Mme Soulier. Ces thèmes ont été discutés en commission. Elle abonde dans le sens de M. Magnin pour un soutien à une politique qui est déjà en route. Il avait été question de faire une motion commune à la commission Sociale et petite enfance. Elle s'étonne quand même de cette motion et préférerait qu'elle soit signée par tous, afin de ne pas mettre en avant le groupe des Verts.

M. Solari confirme qu'il s'agit d'un soutien à la politique de la Commune. Un travail a en effet été fait en commission. M. Haas avait alors proposé un texte qu'il avait déjà rédigé, pour qu'il puisse être discuté par la suite. Tous ceux qui le désirent peuvent se joindre à ce texte.

M. Haas confirme également, et ajoute que c'est également ce qui ressort du procès-verbal de la séance. Il ne s'agit pas du tout d'un acte politique.

M. Magnin ajoute que la communication sur la volonté d'une écocrèche ne date pas de juin dernier, mais d'au moins 3 ans.

M. Favre estime que ce sujet mérite largement un nouveau débat en commission.

La Présidente soumet le renvoi en commission Sociale et petite enfance de cette motion au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de la motion M 38-2023 R en commission Sociale et enfance, par 23 oui, soit à l'unanimité.

B. Postulat

- a) **Po 02-2023 P : Mesures à prendre contre la pratique du harcèlement de toutes natures, notamment dans le cadre des écoles de la Commune de Plan-les-Ouates**

M. Dupraz procède la lecture du postulat.

Mme Rüegger s'étonne de ce postulat de la part du PLR et remercie ses représentants de se soucier de cette problématique très préoccupante qui doit être par et auprès des divers acteurs en lien avec ce sujet. Toutefois, selon les explications très claires données par M. Magnin à la commission Sociale et enfance du 28 septembre dernier et par le directeur de l'école de Champ-Joly, la Commune ne peut pas intervenir durant les heures de classes. Il est du ressort du DIP de mettre en place un programme de prévention et de protection des enfants qui sont sous sa garde, ce qui a été fait dès 2012. Elle relève une confusion par le PLR des différents rôles joués et pouvoirs d'action des différents acteurs sur le terrain. En revanche, nous pouvons agir et soutenir des projets qui sont sous la houlette de Plan-les-Ouates, tels que la formation et le soutien des personnes qui encadrent le parascolaire, le soutien au Locados et autres organisations sur la commune en lien avec les jeunes. Par ailleurs elle invite les Conseillers municipaux à solliciter leur magistrat ainsi que leurs députés pour s'inspirer du modèle mené au Danemark depuis 1993 qui a intégré dans son programme scolaire les 6 à 16 ans, l'empathie, en tant que matière obligatoire à raison d'une heure par semaine. Avec le recul, une étude montre une diminution de 2/3 des cas de harcèlement scolaire. Ceci devrait nous inspirer. Le développement de l'empathie est un apprentissage qui a des effets sur le long terme et qui permet de mieux vivre ensemble. Comme le sujet mentionné dans ce postulat ne peut pas être mis en œuvre au niveau de la Commune, elle invite le PLR à retirer son postulat et à se concentrer sur les actions sur lesquelles nous pouvons vraiment agir.

M. Magnin remercie le PLR de revenir avec un projet concernant cette thématique, lourde et importante. Il souhaite qu'on ne néglige pas les impacts de la demande qui est faite ici. Il remercie également Mme Rüegger de faire la part des choses, notamment par rapport à la commission qui a eu lieu, avec des intervenants extérieurs qui ont apporté un certain nombre d'explications. Sur la forme, on sait que les mesures coercitives fonctionnent souvent mal dans les cas de harcèlement. L'accompagnement des victimes est bien entendu très important, mais celle des harceleurs également. Il ajoute qu'il n'a pas les moyens de faire une étude dans le cadre scolaire. Il pourra présenter les rapports du DIP, voire ceux d'autres cantons. Ce postulat qui intervient après les auditions en commission laisse à penser que les auteurs n'ont pas compris le message délivré par les autorités scolaires représentées. Quant à la demande de mise en vigueur de mesures légales, il rappelle que la Commune ne fait pas les lois. Il rejoint les propos de Mme Rüegger et exhorte les membres du PLR à s'adresser à leur magistrat et à leurs députés. Donc, il sera difficile de faire l'étude demandée dans le point 1, et le point 2 n'est pas possible, car pas de la compétence de la Commune. Il est cependant tout à fait d'accord avec le point 3 ; il s'agit d'un grave problème de société. Nous ne pouvons pas intervenir ni dans les classes, ni chez les particuliers, sauf en cas de dénonciation auquel cas la police municipale peut être sollicitée ainsi que les APM. Notre rôle d'élus est bien sûr d'agir, mais d'agir de la bonne manière. Il est prêt, dans les cas de harcèlement dénoncés, à prévoir des interventions dans l'espace public, avec des dispositifs ad hoc. Les auteurs du postulat demandent à la Commune d'être innovante. Il attend des propositions concrètes de leur part, pour un réel changement. Quant à la forme, il préconise de rester attentifs au huis-clos des commissions et de rédiger les exposés des motifs en conséquence. Il convient d'éviter de faire référence à certains points discutés en commission. Il encourage les auteurs à retirer leur postulat et à le retravailler différemment.

Mme Soulier remercie les auteurs pour ce postulat, même s'il n'est pas fait comme certains le voudraient. Tout comme les discussions organisées autour des drag queens, la Commune pourrait organiser des événements, autour de cette problématique, avec des moments d'échange. Chacun serait libre d'y assister ou pas, avec des amis, des parents, par exemple. Il s'agit d'un sujet très important.

M. Magnin abonde dans le sens de Mme Soulier. La Commune doit faire des actions, dans le cadre de ses prérogatives. Quant aux discussions autour des drag queens, elles ont été initiées par le JAPLO, avec le soutien de la Commune. La semaine contre le racisme est un projet cantonal,

dans lequel la Commune s'est insérée, dans le cadre de sa programmation sociale et culturelle. Il est tout à fait en faveur de conférences pour inciter par exemple l'association des parents d'élèves à faire quelque chose dans ce genre, avec le soutien de la Commune. Ce que le postulat demande dans ses « invite » est irréalisable.

M. Rochetin partage à 100% les propos de M. Magnin, ainsi que ceux de Mme Soulier. Il constate que le postulat confond les compétences communales et cantonales. Le sujet est bien sûr préoccupant et doit être pris en considération. Il pense qu'il serait préférable de déposer une résolution plutôt qu'un postulat, au Conseil d'Etat, pour exprimer nos inquiétudes. Il propose aux auteurs de retirer ce postulat et de revenir avec quelque chose de retravaillé.

M. Reversy soutient ce qui a été dit. Il ajoute que la formation des enseignants prévoit des conseils pour gérer les situations de harcèlement. L'Office médico-pédagogique, le service de la Santé et de la Jeunesse font également un travail de fond et de terrain. Il y a beaucoup d'acteurs à prendre en compte. M. Reversy demande si le rapport du DIP, intitulé « Diversité des stimulations et violences vécues dans les écoles genevoises », édité le 18 octobre 2022 a été étudié. Il s'agit des conclusions d'une enquête menée en 2021 et 2022 sur 36 écoles primaires, 14 écoles secondaires I et 20 établissements du secondaire II, notamment. Ce rapport donne beaucoup d'informations, et peut-être celles que les auteurs souhaitent obtenir via ce postulat. D'autre part, comme le disait M. Magnin, il est reconnu que la coercition dans ce domaine est très peu efficace, voire contreproductive. L'accent doit être mis sur la médiation. Le problème du harcèlement est beaucoup plus large que la simple mise en place de mesures coercitives, la dimension est sociétale. Punir les harceleurs pour éradiquer le problème est illusoire. Il préconise d'agir en dehors de l'école, au niveau des associations, culturelles, sportives, les maisons de quartier et autres, par exemple en offrant des formations aux animateurs, entraîneurs sportifs, bibliothécaires, etc. pour la prévention et la gestion de ce problème. Il propose aux auteurs de retirer ce postulat et de revenir avec une résolution ou une motion, qu'il soutiendra avec grand plaisir.

Mme Willimann ajoute que la commission Sociale et enfance a posé la question à la responsable du service de la petite enfance si quelque chose pouvait être entrepris, par rapport à l'éducation et l'empathie. Il en ressort que ce type d'éducation doit commencer dès le plus jeune âge. La Commune a peut-être une certaine marge de manœuvre pour intervenir dans ce sens au niveau des crèches municipales, avant d'envisager des mesures coercitives.

M. Favre a bien entendu le message de M. Magnin. Le PLR a proposé une motion il y a quelques semaines et il a été demandé de revenir avec un postulat. Notre Commune a plusieurs écoles très importantes sur son territoire où des événements graves se passent. Il convient d'adresser un message clair aux instances compétentes, par une motion, un postulat ou une résolution, peu importe, pour faire bouger ce qui doit bouger. Il s'agit de défendre notre société. Il veut bien aider le Conseil administratif dans la rédaction d'un rapport. Il fait confiance à ce dernier qui saura faire le nécessaire pour tenter d'enrayer ce phénomène.

M. Rochetin répond à M. Favre que les Conseillers municipaux ont bien compris le problème. Cependant, ce postulat ne tiendra pas la route. Il vaut mieux le retirer et revenir avec un projet qui tient compte de toutes les remarques.

M. Favre, après avoir rapidement consulté ses collègues, annonce que le PLR retire le postulat Po 02-2023.

Le PLR retire le postulat Po02-2023.

7. QUESTIONS

Crottins de cheval

M. Thorimbert a constaté à plusieurs reprises des crottins de cheval sur la piste cyclable à Saconnex-d'Arve notamment. Il demande si les cavaliers ont l'obligation de les ramasser.

Mme Monbaron se renseignera et apportera la réponse à la prochaine séance.

Facture stand à la Place des Aviateurs

M. Thorimbert informe que le Centre a organisé un stand sur la Place des Aviateurs samedi dernier. Il a fait la demande le 30 septembre et a reçu l'autorisation avec un émolument de CHF 100.- car le délai de 30 jours n'a pas été respecté et la demande a dû être traitée en urgence. Or, il avait déjà fait d'autres demandes hors délai et n'avait jamais reçu de factures. Il demande si le règlement a changé et si le service pourrait faire preuve de souplesse pour ce genre de manifestations qui ne met pas en péril la tranquillité de la commune.

Mme Monbaron se renseignera et apportera la réponse à la prochaine séance. En principe, le règlement est le même pour tout le monde.

Travaux près du chemin des Vaulx

M. Reversy demande si le Conseil administratif est au courant des gros travaux qui ont lieu près du chemin des Vaulx.

Mme Monbaron répond qu'il s'agit de la construction d'un hangar agricole. L'autorisation de construire est en règle.

Taille de haies

M. Reversy montre une photo qui représente une haie bien taillée en face du 90-92 chemin de la Mère-Voie, mais qui est complètement de travers et ne permet pas à 2 adultes de passer côte à côte sur le trottoir. Il demande s'il est possible de demander au propriétaire de tailler correctement sa haie verticalement.

Mme Monbaron se renseignera et donnera réponse à la prochaine séance.

Promenade tordue

M. Rochetin a l'impression, à entendre la population, que la Commune n'a pas fait le bon choix de revêtement et demande si ce sujet sera rediscuté.

M. Rodriguez remarque qu'il avait répondu à une question du public dans ce sens lors de la dernière séance. Il s'agissait en effet de laisser une perméabilité du sol, faute de quoi, la réalisation de canalisations aurait été nécessaire. Il a cependant demandé au service Construction de voir si la partie sud, en dur, qui est uniquement piétonne, pouvait recevoir une bande perméable pour les vélos.

Mail 2000

Mme Soulier remarque qu'une même bande avait été réalisée sur le Mail 2000 jusqu'à la hauteur des Abeilles. Les habitants demandent s'il est possible de prolonger cette bande jusqu'au bout du Mail.

M. Rodriguez répond que la bande imperméable a été réalisée jusqu'à la limite possible. Pour une prolongation, il aurait fallu réaliser un bassin de rétention et des canalisations.

Promenade tordue bis

Mme Rüegger revient sur la Promenade tordue qu'elle trouve très bien. Le chemin est plus large et elle ne comprend pas pourquoi les gens se plaignent du substrat. En revanche, depuis que les barrières en bois ont été enlevées, il lui semble qu'il n'y a plus de panneau indiquant la voie pour les vélos et celle pour les piétons. Elle trouverait judicieux de le remettre, et précise que c'est une simple remarque.

Promenade tordue ter

Mme Willimann emprunte régulièrement la Promenade tordue à vélo ; celle-ci se révèle glissante et on peut facilement chuter. Elle pense aussi, comme Mme Rüegger, qu'il serait essentiel d'indiquer la direction pour les piétons d'un côté et pour les vélos de l'autre côté.

M. Rodriguez rappelle que la délibération qui a été votée précisait clairement le type de revêtement. Il ajoute qu'une piste cyclable en site propre sera réalisée à la route de St-Julien.

Courrier de M. Raphaël Gardiol

M. von Haller demande si le Conseil municipal doit faire quelque chose avec le courrier reçu de M. Gardiol, mentionné en début de séance.

La Présidente remarque que ce courrier a été adressé au Conseil administratif et à elle-même en copie. Elle l'a transmis aux Conseillers municipaux pour information.

Mme Monbaron ajoute qu'il sera traité par le Conseil administratif qui reviendra au Conseil municipal et répondra à l'expéditeur.

8. DIVERS

Pétition

Mme Soulier informe qu'une pétition tourne actuellement sur le quartier du Vélodrome en rapport avec les soucis survenus pendant l'été. Elle sera déposée pour le prochain Conseil municipal du 14 novembre.

Tournoi des élus

M. Dupraz revient sur les exploits des élus qui ont participé au Tournoi des élus et il remercie M. Magnin d'avoir poussé Carouge à organiser cet événement.

M. Magnin confirme que les élus furent valeureux et vaillants. Il fait lecture du message WhatsApp qu'il a adressé à tous les participants.

Prochain Tournoi des élus

Mme Willimann propose de mettre sur pied plus d'équipes de pétanque pour la prochaine édition.

Mme Monbaron relève que l'année prochaine, ce tournoi aura lieu à Plan-les-Ouates. Les dates sont en train d'être fixées. Il n'y a que 3 terrains de pétanque et il ne sera donc pas possible d'accueillir un trop grand nombre d'équipes.

Festival Carambole

M. Magnin rappelle que ce festival aura lieu du 27 au 29 octobre, avec un spectacle de gala le samedi soir 28 octobre. Il s'agit de la 2^{ème} édition sur les arts du cirque et arts de rue.

Atelier choral

M. Torri mentionne un spectacle de l'Atelier choral le 10 novembre, avec de la musique celtique et bretonne.

Sortie des aînés

M. Favre a participé à la sortie des aînés et il remercie la Commune pour cette belle journée.

La parole n'étant plus demandée, **La Présidente** clôt la discussion à 21h40.

Fin de la séance

QUESTIONS DU PUBLIC

Rapports des commissions

M. Buchs demande s'il pourrait y avoir plus d'exemplaires pour le public, vu que les rapports des commissions ne seront plus lus en séance.

Insécurité liée aux événements du Moyen-Orient

M. Buchs remarque que la France a activé le plan Vigipirate. Il demande si la Commune réfléchit à ce problème et si elle est en contact avec les services cantonaux et fédéraux, et quelles sont les mesures prises dans les écoles par exemple, pour des exercices en cas d'attaque.

Mme Monbaron répond que la police municipale est en lien avec la police cantonale et les informations nous parviennent par ce biais. Nous pourrions en recevoir également de la part du Canton par le biais du dispositif ORCA. Nous n'avons pas reçu d'information particulière à ce jour concernant ce sujet. Quelques actions ont eu lieu dans la commune, avec des tags de croix gammées notamment. Elles ont été effacées dans les heures qui ont suivi leur découverte.

M. Magnin, les programmes de défense en cas d'attaque terroriste ou autre ont été appliqués et tous les enseignants sont formés pour savoir comment réagir en cas d'attaque ou de prise d'otages. Le DIP travaille directement avec les enseignants et ne passe pas forcément par les Communes. Nous sommes parfois informés, parfois pas.

Eclairage de La julienne

M. Righetti demande pourquoi les lumières de La julienne et des jardins ne sont pas éteintes quand il n'y a plus d'activités. Il ajoute que le jardin n'a pas du tout besoin d'être éclairé.

M. Rodriguez confirme que ces éclairages devraient être éteints à la fin de l'occupation des locaux. Il vérifiera et fera en sorte que ce soit comme pour tous les autres bâtiments.

M. Righetti remarque que le jardin ne devrait pas être éclairé, puisque les chemins ne se sont pas.

Promenade tordue

M. Righetti suggère d'installer un panneau sur la Promenade tordue indiquant qu'il s'agit d'un espace partagé entre les vélos et les piétons. Cela existe ailleurs et c'est demandé depuis des années.

M. Rodriguez répond que de très grands panneaux avaient déjà été installés, précisant qu'il s'agit d'un espace partagé et demandant aux cyclistes de désactiver le moteur électrique à l'entrée de la Promenade. Ces panneaux ont été déplacés en raison des travaux, parce qu'ils prenaient trop de place.



La Secrétaire

Evelyne CHENAUX-BOURQUIN



La Présidente

Alexandra SAAS

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Sociale et enfance du 28 septembre
- b) Aménagement et nouveaux quartiers du 2 octobre
- c) Sports du 5 octobre
- d) Environnement et infrastructures du 9 octobre
- e) Finances du 11 octobre
- f) Culture du 16 octobre

Annexe 1

D 120-2023 R : Crédit complémentaire de 590 000 F pour les travaux de démolition/reconstruction de la Distillerie de Saconnex-d'Arve à Plan-les-Ouates.

Annexe 2

D 125-2023 R : Crédit d'engagement de 7 580 000 F en vue de l'acquisition d'une quote-part maximale correspondant aux deux tiers (2/3) des parcelles Nos 10'014, 10'120, 10'564 et 11'171, sises dans le périmètre du PDQ N° 29'897 des Cherpines, en zone de développement 3, à Plan-les-Ouates et à Confignon.

Annexe 4

Pr 05-2023 : Désignation des Président-e-s et des Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2024

Annexe 5

M 37-2023 P : Pour la suppression de la taxe communale sur les chiens

Annexe 6

M 38-2023 P : Pour le soutien à la création de structures d'accueil petite enfance publiques en nature et à l'éducation à l'environnement sur Plan-les-Ouates

Commune de Plan-les-Ouates

Rapport de la Commission Sociale et Enfance

Mairie – Salle des commissions

Date et heure : séance du jeudi 28 septembre 2023, 20h00

Désignation du nouveau vice-président de la commission

Madame Evelyne Chenaux Bourquin a été élue à l'unanimité par les membres de la commission.

Audition de Monsieur Cédric Senebier directeur d'établissement scolaire, sur la thématique du harcèlement scolaire

Monsieur Xavier Magnin, conseiller administratif, explique ce que la commune peut faire, ce qu'elle fait déjà, sachant que c'est le DIP qui assume ses responsabilités quand à ce qui est possible de faire en situation de harcèlement scolaire.

Monsieur Senebier décrit les mesures d'ores et déjà mises en pratique, tout en nuancant les limites des actions possibles, en tentant de faire en sorte que lui-même et le corps enseignant restent proches des familles touchées. Plusieurs projets sont en cours pour ce grave problème qui touche nos écoles.

Une large discussion met en exergue les difficultés à réagir de manière efficace et rapide face à cette situation préoccupante.

Présentation des subventions solidarité internationale

Présentation des procédures à effectuer.

Les 9 et 10 février 2024, organisation du « Forum de solidarité dans tous ses états »

Communication du Conseil administratif Social

Discussion concernant divers incidents récurrents survenus sur le quartier du Vélodrome cet été, par le fait d'une petite équipe de jeunes, désormais connus.

Plusieurs mesures à caractère social ont été mises en place, notamment avec le concours du Locados et des TSHM. La situation semble s'améliorer.

Communication du Conseil administratif Petite enfance

Monsieur Xavier Magnin engage une discussion visant la mise en place de nouvelles dispositions en matière de prise en charge de la petite enfance, par nos Crèches et Garderies, face aux listes d'attente qui perdurent dans le cadre des prestations actuelles.

La rapportrice : **Romy Ferri**

Septembre 2023

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 17 octobre 2023

AMENAGEMENT ET NOUVEAUX QUARTIERS

Date et heure : Lundi 2 octobre 2023 à 20h00
Lieu : Mairie – Salle des Commissions

1. D 125-2023 crédit d'engagement de 7 580 000 frs en vue de l'acquisition d'une quote-part maximale correspondant aux deux tiers des parcelles n°10'014, 10'120, 10564 et 11'171, sises dans le périmètre du PDQ n° 29'897 des Cherpines en zone de développement 3, à Plan les Ouates et à Confignon.

Une présentation complète est faite par M. Zosso. S'ensuit quelques questions des commissaires fortes intéressantes. Toutes ont trouvé réponse.

La Commission préavise favorablement la D125-2023 à l'unanimité.

1. Communications du conseil administratif :

- a) Grand projet des Cherpines, PLQ du Rolliet: vision d'ensemble de l'avancée des projets.

Une présentation est effectuée par M. Gaillard sur les équipements en travaux actuellement et sur l'échelonnement du rendu des logements aux locataires, propriétaires entre 2026 et 2028 pour le Rolliet.

Premier jet pour le PLQ des Cherpines est pour 2024 et livraison horizons 2031/2032 et le centre sportif est prévu pour environ 2030 et la Ruche pour 2032.

- b) Plan directeur communal : retour des préavis des services du Canton et suite à donner.

M. Gaillard nous fait une présentation, sur les 119 remarques faites par l'Etat dont 99 ont déjà été traitées à ce jour, un gros dilemme subsiste sur la zone 5(villa) que l'on va devoir retravailler.

Le rapporteur : Cédric Epenoy
Le 2 Octobre 2023

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 17 octobre 2023

RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS

Date de la séance de la commission : Jeudi 5 octobre 2023 à 20h00.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

Délibération D 124-2023 : Traitement du budget 2024

Le budget global du sport s'élève à 1'468'900 F, en hausse de 110'050 F par rapport au budget 2023. Il se compose à 40 % de subvention et à 60 % de charges et bien de services.

Le responsable du service des sports passe tout d'abord en revue les lignes du budget présentant un écart entre les années 2023 et 2024 de plus et moins 5'000 F. Ensuite il donne des explications sur les postes supplémentaires demandés correspondant à 1.3 ETP.

Après une série de questions-réponses, le budget Sports est préavisé favorablement à l'unanimité.

Rapporteur : Véronique Dubois, le 6 octobre 2023

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 17 octobre 2023

RAPPORT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 9 octobre 2023 à 20h00

1. Délibération D 113-2023 : Crédit d'engagement de 1 110 000 F pour l'acquisition de lampes LED et matériel audio et vidéo pour la salle communale, la salle « Després » de La Julienne et l'Espace Vélodrome à Plan-les-Ouates

En raison d'un ordre du jour conséquent et la notion d'urgence n'étant pas avérée, ce projet de délibération sera traité lors de la prochaine séance de la commission.

2. Délibération D 120-2023 : Crédit complémentaire de 590 000 F pour les travaux de démolition/reconstruction de la Distillerie de Saconnex-d 'Arve à Plan-les-Ouates

Afin de mieux s'accorder aux plannings de production des utilisateurs, les travaux ont été repoussés d'une année et par conséquent l'ensemble des coûts des matériaux de construction ont subi une augmentation. Un crédit initial insuffisant participe également à cette augmentation.

Il se dégage une insatisfaction générale quant à ces dépassements budgétaires de la part des commissaires mais qui ne voient pas d'autres possibilités que de voter ce crédit complémentaire.

La délibération est validée positivement à l'unanimité.

3. Délibération D 121-2023 : Modification du règlement du cimetière de Plan-les-Ouates

Une discussion sur quelques points sont exposés. La proposition est faite que les commissaires adressent aux magistrats les modifications relatives afin d'en discuter lors de la prochaine séance.

4. Délibération D 124-2023 : Traitement du budget 2024

Le projet de budget pour le SCA est de CHF 3'877'104.-, soit une augmentation de plus de 16% par rapport au budget 2022. Une des raisons de l'augmentation est la subvention aux abonnements TPG pour un montant de CHF 1'030'000.-

Le projet de budget pour le SEE est de CHF 3'652'284.-. Une explication détaillée des causes des augmentations est faite.

Quelques questions sont posées aux responsables de service qui apportent des réponses satisfaisantes.

Les commissaires préavisent favorablement et à l'unanimité ce projet de budget 2024.

Motion M 35-2023 : Pour la création d'îlots de fraîcheur sur la commune de Plan-les-Ouates

En raison d'un ordre du jour conséquent et la notion d'urgence n'étant pas avérée, ce projet de délibération sera traité lors de la prochaine séance de la commission.

5. Communications du Conseil administratif

Le magistrat s'abstient de communications lors de cette commission.

Le Rapporteur : Philippe Rochetin
9 octobre 2023

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 17 octobre 2023

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES
--

Lieu : Salle des commissions – Mairie

Date et heure : Mercredi 11 octobre – 18h30

1. Délibération D 120-2023 : Crédit complémentaire de 590 000 F pour les travaux de démolition/reconstruction de la Distillerie de Saconnex-d'Arve à Plan-les-Ouates

Le magistrat fait un exposé complet des raisons de la hausse des coûts des travaux. Les Commissaires ont de nombreux échanges.

La Commission préavise favorablement la délibération, par 7 oui et 2 abstentions.

2. Délibération D 125-2023 : Crédit d'engagement de 7 580 000 F en vue de l'acquisition d'une quote-part maximale correspondant aux deux tiers (2/3) des parcelles Nos 10'014, 10'120, 10'564 et 11'171, sises dans le périmètre du PDQ N° 29'897 des Cherpines, en zone de développement 3, à Plan-les-Ouates et à Confignon

L'exposé du magistrat est très complet et n'appelle pas de discussion.

La Commission préavise favorablement la délibération, à l'unanimité.

3. Communications du Conseil administratif

Aucune

Christophe REVERSY, rapporteur

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 17 octobre 2023

Rapport de la commission Culture

Lieu : Salle des commissions – Mairie

Date et heure : Lundi 16 octobre 2023 – 20h00

1. Délibération D124-2023 Traitement du budget 2024 :

Le budget culturel 2024 est présenté par le Magistrat ainsi que par la Cheffe de service. Les commissionnaires ont pu poser leurs questions et des réponses seront données ultérieurement.

La délibération D124-2023 est préavisée favorablement à l'unanimité par la commission.

Le rapporteur : Nicolas Lenoir

Le 16.10.2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération D 120-2023
Séance du 17 octobre 2023

DELIBERATION

relative au crédit complémentaire de 590 000 F pour les travaux de démolition / reconstruction de la Distillerie de Saconnex-d'Arve à Plan-les-Ouates.

Vu l'acquisition en 2015 par la Commune de la parcelle N°5662 d'une surface de 1314 m² et du bâtiment de la Distillerie d'une surface de 824 m², situés à Saconnex-d'Arve Dessus au chemin de Maronsy 50,

vu l'acceptation le 28 avril 2020 de la délibération D 188A-2020 relative au crédit d'engagement de 2 830 000 F pour la démolition / reconstruction de la Distillerie de Saconnex-d'Arve à Plan-les-Ouates,

vu l'appel d'offres mené en 2021 pour la sélection d'une entreprise totale apte à projeter et réaliser les travaux de démolition / reconstruction de la Distillerie de Saconnex-d'Arve, et l'attribution du mandat à l'entreprise Batineg,

vu le contrat KBOB d'entreprise totale signé avec l'entreprise Batineg,

vu la demande par le Conseil municipal de maximiser la puissance de l'installation solaire photovoltaïque en toiture lors de sa séance en commission réunie du 8 juin 2021,

vu l'autorisation de construire DD 316 121, délivrée le 21 février 2022 en force ainsi que les deux demandes complémentaires autorisées depuis,

vu le décalage des travaux d'une année, l'ouverture du chantier en janvier 2023, les travaux qui se sont déroulés jusqu'à fin août 2023 en plusieurs phases, la remise du bâtiment fin août 2023 et les retouches en cours,

vu les modifications de projet et les imprévus subis pendant la phase de chantier,

vu l'exposé des motifs EM 120-2023, de septembre 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui et 3 abstention

1. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de 590 000 F pour couvrir les travaux encore à effectuer sur le crédit d'engagement voté le 28 avril 2020 pour financer la démolition, la reconstruction de la Distillerie de Saconnex-d'Arve à Plan-les-Ouates, dont les recettes sont estimées à 36 500 F.
2. De comptabiliser la dépense nette complémentaire de 553 500 F à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.
3. D'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 590 000 F afin de permettre l'exécution de ces travaux supplémentaires.

SCA/LP/PHZbg/# 148'462- SF/PL – 17 octobre 2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 125-2024**
 Séance du 17 octobre 2023

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 7 580 000 F en vue de l'acquisition d'une quote-part maximale correspondant aux deux tiers (2/3) des parcelles N^{os} 10'014, 10'120, 10'564 et 11'171, sises dans le périmètre du PDQ N° 29'897 des Cherpines, en zone de développement 3, à Plan-les-Ouates et à Confignon

Vu l'entrée en force de la loi du 24 septembre 2010, modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Plan-les-Ouates et de Confignon, aux lieux-dits « Les Cherpines » et « Les Charottons »,

vu l'entrée en force du Plan directeur de quartier N° 29'897, adopté par le Conseil d'État en date du 2 octobre 2013,

vu la résolution R 20-2011 relative à la mise en œuvre d'une politique d'acquisition foncière proactive sur l'entier du territoire de la Commune de Plan-les-Ouates, votée par le Conseil municipal dans sa séance du 17 mai 2011,

vu l'appel à candidature organisé par le vendeur desdites parcelles et le fait que la Commune de Plan-les-Ouates a fait partie des entités retenues pour présenter une offre d'achat dans le délai fixé au 16 août 2023,

vu le consortium d'acquéreurs qui s'est créé autour de cette vente entre la Commune de Plan-les-Ouates, la Fondation pour la Promotion du Logement bon marché et de l'Habitat Coopératif (FPLC) et des acquéreurs privés, à raison d'1/3 chacun,

vu le fait qu'en cas de défaillance de l'une ou l'autre des parties, il est prévu que la Commune reprenne le tiers vacant, raison d'une demande de crédit portant pour une quote-part maximale de deux tiers de la valeur des parcelles,

vu les documents transmis par le vendeur, dont l'ensemble des actes de vente et leurs annexes,

vu le montant total de l'offre fait par le consortium au vendeur qui se monte à 10'938'600F hors frais de notaire et droit d'enregistrement correspondant à l'addition des prix payés par le vendeur spécifiés dans les différents actes d'achat,

vu le fait que ce montant est issu d'estimations de la valeur de biens immobiliers sis en zone de développement 3 réalisées et validées par l'OCLPF,

vu l'acte authentique de vente, qui sera signé dès que possible, entre le vendeur et le consortium, par devant un notaire à Genève, dont le nom de l'étude reste à définir,

vu l'exposé des motifs EM 125-2023, de septembre 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui (unanimité)

4. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir la quote-part maximale correspondant à deux tiers (2/3) des parcelles N^{os} 10'014, 10'120, 10'564 et 11'171, sises dans le périmètre du PDQ N° 29'897 des Cherpines, en zone de développement 3, à Plan-les-Ouates et à Confignon.
5. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 7 580 000 F y compris les frais immobiliers (émoluments du notaire, taxes fiscales, registre foncier et frais divers), en vue de cette acquisition.
6. De comptabiliser la dépense prévue au point 2 à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.
7. D'autoriser le Conseil administratif à financer cet investissement par un emprunt bancaire contracté auprès d'établissements financiers, pour un montant maximum de 7 580 000 F.
8. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer l'ensemble des actes authentiques qui découlent de cette opération.

SCA/PhZ/bg - #148'747 – SF/PL – 17 octobre 2023



Législature 2020-2025
 Délibération **D 128-2023 P**
 Séance du 17 octobre 2023

PROJET DE DELIBERATION

en vue d'autoriser le Conseil administratif à constituer six cédules hypothécaires de registre grevant la nouvelle parcelle N°7486 de Plan-les-Ouates issue du TM 37/2020 de 10'450'000 F (2x), 3'000'000 F (2x) et 1'550'000 F (2x) respectivement de 1^{er}, de 2^{ème} et de 3^{ème} rangs et ouverture d'un crédit de 45'000 F pour cette opération

Vu le PLQ « Le Rolliet » N° 30'043, adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 et entré en force en octobre 2018 ;

vu la possession par la Commune de 28'974 m² de droits à bâtir logements tous situés sur le périmètre du PLQ et représentant au total 27.35 % des droits à bâtir destinés aux logements présents sur le périmètre ;

vu la répartition des droits à bâtir destinés aux logements propriété de la Commune dans les ilots « G », « H2 » et « F » de la pièce « Ea » du PLQ Rolliet ;

vu la maîtrise par la Commune de 54.2% des droits à bâtir de l'ilot « G », soit 6'546m² ;

vu la volonté du Conseil municipal de Plan-les-Ouates de faire réaliser les droits à bâtir que la Commune détient dans l'ilot « G » par le biais de coopératives d'habitations en leur accordant un droit de superficie ;

vu l'appel à projets auprès de coopératives lancé par la Commune en mai 2020 remporté en mars 2021 par le groupement des coopératives Harmonie et Equilibre ;

vu le projet des coopératives Equilibre et Harmonie de réaliser environ 65 logements, dont 45 LUP-HM et 20 ZDLoc, dans l'ilot G du PLQ du Rolliet, ainsi qu'environ 500m² de surfaces destinées à la vie de quartier ;

vu le dossier de mutation parcellaire N°37/2020 établi en date du 2 novembre 2020, modifié la dernière fois le 21 décembre 2022 par le bureau de géomètre officiel Buffet Boymond SA, prévoyant la division et réunion de plusieurs parcelles de ce périmètre, dont en particulier les parcelles N°s10'043 et 10'060 de Plan-les-Ouates, propriété privée de la Commune, ainsi que les parcelles appartenant au domaine public communal dp 15289 et dp 15293 de Plan-les-Ouates et la création notamment de la nouvelle parcelle N°7486, qui deviendra propriété de la Commune et qui devrait permettre d'accueillir le projet des coopératives précitées, étant précisé que ce dossier de mutation pourrait encore subir de légères modifications ;

vu la délibération D 56-2021, acceptée par le Conseil municipal le 16 novembre 2021, approuvée par le Département de la cohésion sociale le 8 février 2022, visant notamment la réalisation du remaniement parcellaire définit dans le dossier de mutation précité, qui, à ce jour, n'a pas encore été réalisé et pour lequel un projet d'acte notarié a été élaboré par Me Vallery-Spaethe ;

vu la délibération D 73-2022, acceptée par le Conseil municipal le 27 septembre 2022, approuvée par le Département de la cohésion sociale le 17 novembre 2022, visant la constitution d'un droit de superficie en faveur des coopératives Equilibre et Harmonie sur la future parcelle N°7486 du périmètre de l'ilot G du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates qui n'a pu être réalisée pour le moment, le remaniement

parcellaire précité étant notamment nécessaire préalablement, de même que l'obtention d'une autorisation de construire en force ;

vu le besoin, pour réaliser l'opération de constructions sur la nouvelle parcelle N° 7486 (issue du dossier de mutation parcellaire 37/2020 de Plan-les-Ouates précité), de pouvoir procéder à des emprunts à concurrence de CHF 30'000'000.- qui doivent être garantis par six cédules hypothécaires de registre grevant ladite parcelle de 10'450'000 F et 10'450'000 F, les deux en 1er rang, de 3'000'000 F et 3'000'000 F, les deux en 2ème rang, ainsi que de 1'550'000 F et de 1'550'000 F, les deux en 3ème rang, étant précisé que la Commune de Plan-les-Ouates est exonérée de droits, émoluments et frais liés à la constitution et à l'inscription de ces cédules ;

vu la nécessité de constituer un droit de superficie sur la parcelle N° 7486, sous forme de droits distincts et permanents (DDP) dans un deuxième temps pour réaliser les objectifs communaux ;

vu le projet d'acte notarié établi d'ores et déjà par Me José-Miguel Rubido, notaire, pour la création des cédules hypothécaires de registre ;

vu la nécessité que la Commune de Plan-les-Ouates acquitte, dans un premier temps, les honoraires du géomètre et des mandataires spécialisés, ainsi que les honoraires, frais et émoluments du notaire un crédit de CHF 45'000.- doit être ouvert ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui, x non et x abstentions

9. D'autoriser le Conseil administratif à constituer des cédules hypothécaires de registre de 10'450'000 F et 10'450'000 F, les deux en 1er rang, de 3'000'000 F et 3'000'000 F, les deux en 2ème rang, ainsi que de 1'550'000 F et de 1'550'000 F, les deux en 3ème rang, grevant la nouvelle parcelle N°7486 de Plan-les-Ouates issue du DM 37/2020 établi par le bureau de géomètre officiel Buffet Boymond SA et modifié la dernière fois le 21 décembre 2022 (qui pourrait être encore légèrement modifié).
10. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 45 000 F en vue de la prise en charge des frais et émoluments des actes nécessaires à la constitution des cédules hypothécaires.
11. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 directement à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine financier, dont à déduire les frais pris en charge par les coopératives à terme.
12. Le solde qui serait à la charge de la Commune de Plan-les-Ouates sera amorti au moyen d'une annuité, dès la fin de l'opération.
13. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier vu l'opération d'utilité publique projetée.
14. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature de tous les actes notariés relatifs à cette opération.

YG/phz/bg/#150'776 – SF/PL – Octobre 2023.



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Proposition Pr 05-2023
 Séance du 17 octobre 2023

PROPOSITION

Désignation des Président-e-s et des Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2024

Considérant :

- Le courrier de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections du 28 août 2023, demandant aux communes de procéder à la désignation des Président-e-s et Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2024 ;
- la volonté pratiquée jusqu'ici à Plan-les-Ouates de demander aux partis et groupes politiques représentés au Conseil municipal de désigner les Président-e-s et Vice-président-e-s des Bureaux de vote ;
- conformément à l'article 32 de la loi sur l'exercice des droits politiques ;
- sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

de désigner les personnes suivantes en vue de présider les Bureaux de vote en 2024 :

3 mars 2024 - Votation populaire

Président-e : Patrick Wehrli	Vice-président-e : Glenna Baillon
Suppléant-e : Denis Thorimbert	Suppléant-e : Nathalie Ruegger

9 juin 2024 – Votation populaire

Président-e : Christophe Reversy	Vice-président-e : Cédric Epenoy
Suppléant-e : Barthélémy Von Haller	Suppléant-e : Michel Favre

22 septembre 2024 – Votation populaire

Président-e : Roberto Di Giorgio	Vice-président-e : Denis Thorimbert
Suppléant-e : Laurent Ulrich	Suppléant-e : Ayhan Karayigit

24 novembre 2024 - Votation populaire

Président-e : Romy Ferri
Suppléant-e : Luis Brunschweiler

Vice-président-e : Dominique Tinguely
Suppléant-e : Pierre Torri

SAG-pmer – 17.10.2023 #151341

Projet de MOTION

Pour la suppression de la taxe communale sur les chiens

Vu la bonne santé financière de la commune ;

Vu que 22 communes sur 45 n'appliquent pas cette taxe et que 5 autres la demande à un taux réduit (50%);

Vu que la majorité des personnes possédant un chien, sont de revenu modeste ;

Vu le manque de service sur la commune (aucun parc à chiens) ;

Vu que les chiens commettent moins de déprédation que les chats qui ne sont ni contrôlés, ni taxés ;

Vu l'aspect social pour les seniors, éducatif pour les enfants et même recommandé par le corps médical pour la socialisation ;

Sur proposition du MCG de Plan-les-Ouates,

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif

- A supprimer la taxe communale sur les chiens.

Pour le MCG : Laurent Ulrich, Alexandra SAAS, Robert Di Giorgio.

Exposé des motifs :

A l'origine, cet impôt a été créé par le canton pour payer les services de la fourrière qui est en charge de capturer les chiens errants, les chiens dangereux ou animaux malades. En matière cantonale, ce service est toujours d'actualité et l'impôt cantonal n'est donc pas remis en cause.

Au niveau communal, il n'existe aucune infrastructure. Pas de fourrière, pas de parc à chiens ni même un local qui pourrait inciter un vétérinaire à venir s'installer sur la commune.

Cette taxe communale n'est finalement là que pour ponctionner une catégorie de personnes souvent de revenus modestes, qui pour la très grande majorité d'entre eux, sont respectueux des règles et ramassent les déjections de leur chien. Tout le contraire de ce qui se produit pour nos amis les félins qui ne subissent aucun contrôle quant à leur pucage ou leur inscription au fichier Amicus. Et qui sont quant à eux, libres de faire leurs crottes où bon leur semble. Et là, zéro taxe. Alors un peu de bon sens. Soit on taxe tout le monde, soit personne.

Pour Plan-les-Ouates, le centime additionnel est fixé à 100, soit 100% de l'impôt cantonal, alors que 22 communes n'appliquent pas cette taxe et 5 ne la prélèvent qu'à un taux de 50% de l'impôt cantonal. Pour notre commune, la perte financière serait d'environ CHF 40'000.- (calcul basé sur le nombre de médailles délivrées par la police municipale), somme qui semble très largement supportable au vu de la bonne santé financière de Plan-les-Ouates.

PROJET DE MOTION

Pour un soutien à la création de structures d'accueil petite enfance publiques en nature et à l'éducation à l'environnement sur Plan-les-Ouates

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Considérant:

- que le domaine de la petite enfance et de l'éducation préscolaire est sujet à de nombreuses mouvances politiques,
- que les bienfaits¹ de l'éducation à l'environnement participent à une éducation responsable des enfants mais également des familles dans un contexte de dérèglement écologique,
- que les missions des structures d'accueil petite enfance [SAPE], à savoir: éducation; travail social; intégration et promotion de la santé, soutiennent une société saine et responsable,
- que la réponse au besoin urgent de places en SAPE sur la commune de Plan-les-Ouates (40% de réponse) mais également sur le Canton de Genève n'est clairement pas atteinte²,
- que l'ouverture de structures en nature pourrait servir d'alternative et de diversification de l'offre de places pour la population,
- que l'investissement dans la Petite enfance rapporte plus à la collectivité que ce qu'il ne lui coûte [James Heckman]³,.
- que les espaces de vie et d'éducation préscolaire en totale nature engendrent un coût initial moindre par rapport aux autres structures,
- que l'environnement de Plan-les-Ouates se prête aisément à une structure d'accueil en nature.

Sur proposition du groupe Les Verts,

¹ Budel, S.-M. *L'école en forêt ou l'éducation par la nature*. Site de Coursus. [Consulté en mai 2023]. <https://cursus.edu/fr/13269/lecole-en-foret-ou-leducation-par-la-nature>

² République et Canton de Genève. (2017). Manque de places dans les structures de la petite enfance : un projet de loi pour répondre aux besoins des familles
<https://www.ge.ch/document/manque-places-structures-petite-enfance-projet-loi-repondre-aux-besoins-familles>

³ de Bodman, F. (31.05.2017), *Investissons dans la petite enfance*. Page 2, ligne 14.
https://lesprosdela petiteenfance.fr/sites/default/files/pdf_terra_nova.pdf

**Le Conseil municipal de la Commune de Plan-les-Ouates demande
au Conseil administratif :**

par x oui, x non, x absentions

- de s'interroger sur les solutions existantes pour soutenir le développement des SAPE publiques en nature,
- de présenter des projets envisageables de futures SAPE publiques en nature sur la commune de Plan-les-Ouates,
- de soutenir les divers projets émanant des structures "en dur" publiques qui souhaiteraient intégrer l'éducation à l'environnement dans les projets pédagogiques et institutionnels.

Pour le Conseil municipal de Plan-les-Ouates,

Le groupe Les Verts: François HAAS; Christophe REVERSY; Barthélémy VON HALLER; Pierre TORRI; Maxime ROHMER; Marco SOLARI

Exposé des motifs

Les structures d'accueil petite enfance qui s'établissent à l'extérieur (dites en forêt) sont des structures où les enfants et les familles sont accueillis toute l'année dans le même espace de vie, sans que celui-ci ne soit aménagé avec des bâtiments en dur, chauffés ou proposant du matériel pédagogique artificiel.

Les structures d'accueil en nature se sont déjà établies sur le Canton de Genève depuis quelques années. La dernière et toute récente, *A la forêt*, de la commune de Meyrin.

Les structures d'accueil en nature proposent une pédagogie qui se base sur la vie en nature en tout temps et en toute saison.

Outre les missions sociétales et sociales fondamentales des SAPE ordinaires, les SAPE en nature dénombrent plusieurs bienfaits supplémentaires⁴:

- respect et connaissance accrue de la nature en lien avec le développement durable,
- santé émotionnelle, mentale et physique accrue,
- conscience écologique des enfants et des familles,
- imagination et développement cognitif accrus. La forêt et les espaces naturels répondent parfaitement aux besoins de développement du corps humain, grâce aux nombreux stimuli qui peuvent être explorés par l'imaginaire et la créativité.

⁴ DABAJA, Z. F., & NICOLAS, L. (2022). *L'expérience de l'école-forêt : un cadre conceptuel*. Communication orale donnée au colloque international *Les pratiques d'éducation par « la nature » : Quels enjeux pour la formation des professionnel.le.s ?*, 19-22 juillet 2022, Ménétreau-en-Villette (France)], disponible en ligne à l'adresse : <https://mapetiteforet.fr/forest-schools-impacts-et-obstacles/>

Ces différentes structures qui ont déjà fait l'objet d'analyses de la part du service d'autorisation cantonal ne présentent donc pas de véritables lacunes en comparaison aux autres SAPE du canton, au contraire. Si celles-ci se présentent comme modernes, elles ne sont pas moins simples. En effet, elles reviennent à une certaine simplicité d'espace de vie et sont portées par les principes et les valeurs d'une Éducation en vue d'un développement durable.

Dans une optique future, elles peuvent également s'illustrer comme une alternative et une possibilité de choix supplémentaire pour les familles qui souhaiteraient que leur enfant aille soit dans une structure en dur, soit en nature, soit les deux combinées.

La petite enfance à Genève doit trouver un équilibre entre la réponse aux besoins de places en SAPE et des conditions d'éducation favorables et stimulantes.

Cette alternative, qui pourrait permettre d'alléger le poids de l'accueil de nouveaux enfants sur la commune, devrait être encadrée par des professionnel.le.s compétent.e.s et formé.e.s et faire l'objet d'une plus grande démocratisation. En effet, au-delà du frein structurel, l'aspect financier constitue à ce jour un obstacle majeur pour les familles.

Si une SAPE "en dur" prend une forte partie d'un budget, c'est en partie pour des salaires, mais aussi pour des bâtiments et du matériel pédagogique. Ceux-ci sont absents dans les structures en nature. Il s'agit donc d'une économie potentiellement importante pour la commune et pour la collectivité.

Les SAPE en nature proposent également une autre facilité à leur développement: l'infrastructure sur le long terme. En effet, en fonction des besoins et des possibilités, les SAPE en nature peuvent être déplacées et établies rapidement puisque celles-ci ne demandent aucune fondation. Un bâtiment de repli doit simplement être établi comme référence en cas d'urgence météorologique.

Le coût moindre d'établissement mais également le fait que ces structures laissent les terrains indemnes après leur passage font de celles-ci un outil fort de la petite enfance pourtant trop peu exploité.

C'est pour ces différentes raisons que nous vous invitons à soutenir cette motion et même à y ajouter votre signature si celle-ci résonne en vous.

Projet de POSTULAT**Mesures à prendre contre la pratique du harcèlement, de toutes natures, notamment dans le cadre des écoles de la Commune de Plan-les-Ouates****Considérant que :**

Des cas très graves de harcèlement se sont produits dans le cadre de nos écoles, avec des conséquences très difficiles pour toutes les familles et leurs proches concernés ;

Que la Commission sociale et enfance s'est préoccupée de cette situation en date du 9 mars 2023, avec des éléments concrets amenés principalement par des jeunes de Plan-les-Ouates, tous ayant subi du harcèlement. Une publication élaborée par une famille touchée par ce fléau et la réalisation d'un court-métrage y relatif, montrant les conséquences dramatiques que peuvent provoquer ces nouveaux moyens de communication, notamment, ont été portés à la connaissance de la Commission ;

Que ce phénomène relativement nouveau a tendance à se répandre et à prendre de l'ampleur, en particulier dans le cadre scolaire, et que jusqu'ici aucune mesure concrète officielle ne s'est manifestée, si quelques dispositions ont été prises elles sont à ce jour insuffisantes et inefficaces, en l'absence de mesures coercitives adéquates qui pourraient être appliquées ;

Que notre rôle d'Elu-e-s communaux est de réagir devant ce type de situation qui nous touche tous de manière profondément sensible, alors que nous pouvons sans réserve nous engager envers nos institutions cantonales, permettant la mise en place de mesures concrètes de prévention et de sanctions y relatives ;

Que la séance de la Commission sociale et enfance du 28 septembre 2023 a permis de traiter le problème du harcèlement scolaire, en présence du directeur de l'école du Vélodrome, démontrant certes que des mesures susceptibles de mettre fin à cette grave situation sont en cours, de concert avec les associations et les parents des élèves concernés, alors que le département compétent en la matière peine semble-t-il à édicter des mesures répondant aux conséquences du harcèlement ;

Les articles 35 et 36, l.c), du Règlement du Conseil municipal, en vigueur depuis 2007 ;

Que l'ensemble des groupes politiques de notre Commune sont chaleureusement invités à signer ce Postulat ;

En conséquence, sur proposition des Libéraux-Radicaux,

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif

Par X oui, X non et X abstention(s),

1. D'engager dès que possible une étude relative au dossier du « harcèlement scolaire », en particulier, tel que décrit ci-dessus et de présenter un Rapport écrit au Conseil municipal, en disposant d'un délai de 4 mois ;
2. De permettre ainsi dès que possible, par la détermination de toutes les forces responsables en présence, la mise en vigueur légales de mesures concrètes, à la fois préventives, puis coercitives, adaptées, voire d'une loi prise par le Grand Conseil qui serait appelé à se prononcer très rapidement face à cette détestable situation qui touche une partie de notre jeune population et leurs familles ;
3. De faire connaître, sans délai, les nouvelles dispositions en voie d'être prises auprès des parents, des enfants harcelés et des enfants harceleurs, des directions, comme auprès des professeurs des écoles, afin que tous soient informés et réactifs simultanément, face à ce grave problème de société auquel nous tous, responsables politiques, nous nous devons d'agir.

PLR PLO – 03 10 2023

Commune de Plan-les-Ouates – Postulat « harcèlement scolaire » - Séance du 17 octobre 2023

EXPOSE DES MOTIFS

La situation de « harcèlement scolaire » qui nous a été présentée lors de la Commissions sociale et de l'enfance du 9 mars 2023, dès lors que les faits se sont déroulés dans le cadre de l'une de nos Ecoles, a vivement et profondément touché l'ensemble de ses membres et des personnes présentes.

Aujourd'hui, près de 7 mois après cette séance, d'autres faits similaires se sont produits tant dans notre canton, notre pays, comme hors de nos proches frontières, avec des conséquences toujours très graves que la presse relate malheureusement de manière régulière.

Certes, les dispositions que pourrait prendre une Commune sont dérisoires et n'entrent pas dans ses compétences légales.

Une large concertation entre les diverses instances cantonales et communales, compétentes et déterminées, doit cependant permettre, dès que possible, la maîtrise de cette situation du harcèlement dans nos écoles.

Cette volonté politique, cette détermination des uns et des autres au cœur de notre petite République et Canton, que nous aimons, peuvent renverser les plus hautes barrières, tant cette pratique du harcèlement, sous ses diverses formes, est plus que jamais grave pour notre société ; c'est aussi le vif souhait de notre population de voir ce type de difficultés être réglé de manière à la fois rapide et efficace par nos édiles, issus de notre organisation politique.

Nous avons bien entendu les explications émises par le Conseiller administratif et le directeur de l'établissement scolaire du Vélodrome lors de la séance de la Commission sociale et de l'enfance du 28 09 2023, s'agissant par ce Postulat de renforcer la détermination qui doit être de mise dans le cadre de cette situation.

Notre Commune peut continuer d'être innovante, cette fois en soutenant ce dossier du harcèlement, en le prenant en main pour aller vers un réel changement, car personne ne peut rester indifférent face à cette situation qui met en péril les valeurs fondamentales de notre société.

Nous estimons que les explications précitées, succinctes et claires, sauront convaincre le bien-fondé d'un tel Postulat, que les groupes politiques représentés au sein de notre Conseil municipal rejoindront, que nous souhaitons porter avec vous tous et toutes.

Pour le groupe PLR :

Luis Brunschweiler, Véronique Dubois, Sylvain Dupraz, Cédric Epenoy, Michel Favre, Romy Ferri

Pour le groupe LE CENTRE :

Pour le groupe LES VERTS :

Pour le groupe MCG :

Pour le groupe VERTS-LIBERAUX :

Pour le groupe SOCIALISTE :

